

former les mœurs, & à exciter leurs Sujets à la piété, la fidélité & l'obéissance qu'ils leur doivent s'augmentent de plus en plus, & qu'en implorant le secours divin, ils attirent sur eux la paix & la prospérité &c.

D. CARDINAL PASSIONEI.

II. L'importante affaire du Patriarchat d'*Aquilée*, qui a broüillé pendant une demie année & plus, le St. Siège, la Cour Impériale de *Vienne*, & la République de *Venise*, est enfin terminée, non-seulement à la satisfaction des hautes Parties intéressées, mais avec toute la décence qui étoient dûes aux Puissances qui avoient offert leurs bons offices pour la faire arriver au but où elle se trouve. Voici les conditions sous lesquelles tout le différend a été levé.

1. *La dignité de Patriarche d'Aquilée est abolie du consentement des trois Parties.*

2. *Pour obvier à cette suppression, le Pape érige deux nouveaux Archevêchés dans l'étendue du district qui relevoit de la Jurisdiction Patriarchale. L'un de ces Archevêchés sera à Gorice, & l'autre à Udine. Le premier sera de la dépendance de l'auguste Maison d'Autriche, & le second de la dépendance de la République de Venise.*

3. *Les trois Parties sont convenues de se garantir mutuellement le maintien de cet arrangement, & de l'effectuer le plutôt possible.*

4. *Le détail de la Jurisdiction des deux nouveaux Archevêchés sera réglé par des Commissaires que l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême & la République de Venise nommeront chacune de leur côté.*

Par cet arrangement tombe de soi-même la création d'un Vicaire Apostolique à *Aquilée*, que le Pape n'avoit faite, que pour que le seul salut des
ames